

A L'APPARITION
Société à responsabilité limitée au capital de 251 540,88 euros
Siège social : 65 Boulevard de la Grotte, 65100 LOURDES
344 835 574 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-huit février,

A quatorze heures,

Les associés de la **Société A L'APPARITION**, société à responsabilité limitée au capital de 251 540,88 euros, divisé en 16 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis 65 Boulevard de la Grotte à LOURDES (65100), sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- **Madame Vanessa MARTIGGIANO**, titulaire de 8 250 parts sociales en nue-propriété,
- **Madame Jessica MARTIRIGGIANO**, titulaire de 8 250 parts sociales en nue-propriété,
- **Madame Anne Marie ZOCCANTE**, épouse **MARTIRIGGIANO**, titulaire de 16 500 parts sociales en usufruit,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame Anne Marie MARTIRIGGIANO**, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Mme Anne Marie MARTIRIGGIANO, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION – DEMISSION DE LA GERANTE

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mme Anne Marie MARTIRIGGIANO de ses fonctions de gérante notifiée le 3 février 2025 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 1^{er} mars 2025 :

Mme MARTIRIGGIANO Jessica,
Née le 26 novembre 1983 à LOURDES (65100),
De nationalité française,
Demeurant 7 Allée de Plaisance, à Lavernose-Lacasse (31410)
Pour une durée illimitée.

Mme MARTIRIGGIANO Jessica exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme Jessica MARTIRIGGIANO déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION – REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Mme Jessica MARTIRIGGIANO percevra à compter du 1^{er} mars 2025 une rémunération fixe mensuelle nette de deux-milles euros (2 000,00€).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR POUR
L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Mme MARTIGGIANO Vanessa

Mme MARTIRIGGIANO Anne Marie

Mme MARTIRIGGIANO Jessica
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »